

Note d'information relative à l'offre d'actions de la coopérative Champs d'énergie coopérative

Le présent document a été établi par Jean Tafforeau et Roger Bourgeois, administrateurs.

Ce document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 29/06/2021.

<u>Avertissement</u>: L'investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement et/ou de ne pas obtenir le rendement attendu. Les parts de coopérateur ne sont pas cotées: l'investisseur risque d'éprouver des difficultés à vendre sa position à un tiers au cas où il le souhaiterait. Les nouvelles parts sont bloquées pendant quatre années.

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est l'équivalent d'une action. En y souscrivant, le coopérateur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. Le coopérateur est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation le coopérateur passe après les créanciers dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il risque de ne pas récupérer ses parts.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et le coopérateur reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres	A. Ne pas trouver les financements nécessaires pour les investissements
à l'émetteur	prévus dans le domaine des énergies renouvelables, notamment
- opérationnels et	l'énergie d'origine éolienne dont le développement peut être considéré
commerciaux :	comme étant à haut risque.

Le capital actuel de la coopérative Champs d'énergie (ChE) est de 1.037.059 €. ChE a investi 560.000 € de fonds propres dans la société d'exploitation « Marchôvent sa» qu'elle a créé. Cette société est opérationnelle depuis juillet 2019 et détenue à 52% par Champs d'énergie (les autres partenaires sont Nosse Moulin SCRL, Hesbénergie SCRL et la commune de Fernelmont, chacun 16%). Une première éolienne a été implantée sur la commune de Fernelmont en 2019 ; pour compléter le financement de ce 1^{er} projet, la société d'exploitation a emprunté 3.400.000 € auprès de la banque Triodos. Les remboursements sont effectués régulièrement.

Actuellement, la coopérative dispose encore de 160.000 € à investir dans des petits projets et pour couvrir la rémunération d'un employé. La coopérative cherche donc des fonds pour ses nouveaux projets éoliens.

Si malgré les efforts déployés par ChE, il n'est pas possible de réunir le capital prévu, 3 pistes sont envisagées :

- a. postposer la réalisation de l'un ou l'autre des projets ;
- b. faire appel à la participation d'autres coopératives citoyennes ;
- c. organiser un nouvel appel public à coopérateurs et obligataires.
- B. L'Insuffisance des fonds récoltés pourraient entraîner une annulation de projets en cours.
- C. Les risques liés au développement de projets éoliens : le planning et le budget de construction peuvent être impactés par des difficultés techniques telles que la cessation ou le retard des travaux en raison d'un retard ou du défaut de livraison de fabricants, des problèmes liés au raccordement des installations au réseau électrique, des conditions climatiques défavorables, des poursuites judiciaires intentées par de tierces parties, etc. Pour réduire les risques, ChE prévoit de ne pas entrer à plus de 25% dans des projets éoliens développés par des tiers et qui sont à l'étude ou en attente du permis définitif.
- D. Les risques de marché : ne pas atteindre la rentabilité prévue dans le cadre des projets (de production d'énergie renouvelable) existants et à mettre en œuvre

La rentabilité des projets (éolien, photovoltaïque et biomasse) repose sur la vente d'électricité (45 € / MWh) et le paiement de certificats verts (50 € / MWh). Si pour le grand éolien une rentabilité moyenne annuelle est plus ou moins assurée, le rendement des autres projets doit encore faire l'objet d'études. La rentabilité pourrait également être moindre en cas d'erreur dans les calculs des études de vent pour l'éolien par exemple.

En ce qui concerne la première éolienne implantée à Fernelmont, les

	deux premières années de production (2019-20) ont permis de constituer les comptes de réserve exigés par la banque. Un premier dividende sera versé à Champs d'énergie fin juin 2021. (156.000 €)	
	E. Les risques de défauts techniques et technologiques ou de retards dans la réalisation des installations de production d'électricité entraînant un retard au démarrage des installations.	
	F. Les risques d'exploitation : des problèmes, tels que le retrait (temporaire) de permis d'exploitation, des défauts de construction, des pannes ou l'interruption du raccordement au réseau électrique, etc sont susceptibles d'entrainer des coûts supplémentaires imprévus ou d'entrainer l'arrêt, temporaire ou définitif, de la production et d'impacter significativement les activités et les résultats financiers.	
	G. Les risques régulatoires, en particulier liés à la vente des certificats verts : une part significative du chiffre d'affaire attendu des projets de production d'énergie renouvelable est liée à la vente de certificats verts. Une modification du prix de ceux-ci, du taux d'octroi ou du cadre légal peut avoir un impact négatif sur les résultats financiers.	
	H. Les risques liés aux parties prenantes : il est possible qu'un fournisseur, un sous-traitant, un client, ou toute autre partie prenante aux projets de ChE ne respecte pas ses engagements et ne s'acquitte pas de ses obligations. Il est également possible que, malgré la diligence dans la conclusion des différents accords et contrats relatifs à l'exploitation du projet de production d'énergie renouvelable, des désaccords apparaissent. Dans de telles situations, tout sera mis en œuvre pour limiter l'impact sur l'exploitation des installations. Néanmoins, cela pourrait affecter les performances financières et par conséquent les capacités de remboursement des emprunts contractés pour réaliser les projets.	
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions	Il n'y a pas de subventions perçues par ChE à ce jour.	
Risques propres à l'émetteur — gouvernance	Ne plus être en capacité de gérer les projets : ChE est gérée par un conseil d'administration élu par l'Assemblée Générale. Une série de groupes de travail sont mis en place pour renforcer les capacités de la coopérative d'une part (Communication, Gestion financière, Gouvernance, Sensibilisation) et développer de nouveaux projets d'autre part (Biomasse, Photovoltaïque, Eolien). Les neufs administrateurs.rices sont bénévoles et l'ampleur des tâches atteint parfois les limites de leur disponibilité, notamment en ce qui concerne le suivi des nouveaux projets éoliens et des groupes de travail. Par ailleurs, l'embauche d'un chargé de projet salarié à mi-temps a été réalisée début 2021.	

	Il se pourrait par ailleurs que les différents groupes de travail se trouvent dans l'incapacité temporaire de poursuivre leurs projets pour diverses raisons (conflit, perte de motivation, manque de temps). En pareille situation, il reviendrait à l'Assemblée Générale de trouver diverses solutions afin de mener à bien les projets.
Autres risques – liés à l'activité	Les risques liés aux assurances : si ChE encoure un dommage qui ne serait pas, ou pas suffisamment, couvert par les polices d'assurances souscrites, cela peut impacter significativement les activités et les résultats financiers.

Partie II: Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

	,
1.1 Siège social et pays d'origine	Rue du Pré-des-bœufs 12 (Forville) 5380 Fernelmont Belgique
1.2 Forme juridique	Coopérative (agréée par le Conseil National de la Coopération)
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0521.882.467
1.4 Site internet	https://champsdenergie.be/
2. Activités de l'émetteur	Champs d'énergie (ChE) est une société coopérative citoyenne active dans le domaine de la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie. ChE est agréée par le Conseil National de la Coopération. Elle réunit aujourd'hui plus de 800 coopérateurs (et continue à s'élargir).
	La mission de ChE et ses objectifs généraux ont été consignés dans ses statuts lors de sa création en 2013. L'article 4 mentionne en effet que ChE a pour vocation sociétale de contribuer, sans ordre de préférence, à :
	a) la participation citoyenne à la gestion des énergies d'origine renouvelable (considérées comme des « biens communs »); b) un changement structurel en matière de production et de consommation d'énergie (développement des énergies renouvelables, décentralisation de la production, efficacité énergétique et réduction de la consommation); c) l'accessibilité (économique et sociale) des citoyens aux produits et services liés aux énergies renouvelables; d) le développement local.
3. Identité des personnes détenant plus	Aucun

de 5 % du capital de l'émetteur.	
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Bourgeois , Roger Dujardin , Manoël Goetghebuer, Didier Morel, Alain Praillet, Frédéric Senterre, Véronique Sprimont, Anne-Elisabeth Tafforeau, Jean Ventura, Roberto
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Néant
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Néant (Roger Bourgeois fait office d'administrateur délégué, mais cela n'a pas été publié officiellement)
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Néant
9. Identité du commissaire aux comptes.	Néant.

B. Informations financières concernant l'émetteur

Les comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. Bilan BNB 2019 et 2020 annexé.
Les actifs circulants, soit 179.666 €, sont supérieurs aux dettes à court terme (21.323 €) ; le fonds de roulement net est largement suffisant au regard des obligations actuelles de la structure.
Les capitaux propres au 31/03/2021 sont de 945.610 €.
Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. Pour ChE, il est de 0,92 au 31/03/2021 (plus le ratio est élevé, plus l'organisation est indépendante).
Crédit d'investissement non garanti d'un montant de 62.536 € au 31/03/21 est faible en comparaison des fonds propres. (6,6%)
31/12/2020
01/01/2020
Aucun changement significatif depuis le 31/12/2020,sauf à signaler des prises de participation dans Moulin du Zéphir à Boneffe (80.000€) et dans BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP) à Farciennes (40.000€)

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 part, soit 125 euros
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	8 000 euros
2. Prix total des instruments de placement offerts.	1 300 000 euros
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	29/06/2021
3.2 Date de clôture de l'offre.	28/06/2022
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Date de paiement de la souscription
4. Droit de vote attaché aux parts.	Chaque coopérateur dispose d'une voix à l'assemblée générale, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. L'assemblée générale statue à la majorité des voix valablement émises dans chacune des catégories de coopérateurs. Cependant lorsque l'assemblée est appelée à se prononcer sur une modification des statuts, sur le règlement d'ordre intérieur ou sur la dissolution de la société, la proposition devra recueillir une majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés (articles 44 et suivants des statuts).
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	La société est gérée par un conseil d'administration composé au minimum de trois et au maximum de onze administrateurs-trices.
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers arrivés

B. Raisons de l'offre

Réalisation de projets dans le domaine du grand éolien :
 à Boneffe à Saint Germain à Courrière participation à d'autres projets éventuels.

	Etude de projets dans le domaine du petit éolien.
	Réalisation de projets photovoltaïques (tiers investissement dans des projets locaux de centrales photovoltaïques, en partenariat avec des institutions / entreprises locales). Projets locaux de biométhanisation et valorisation
	biomasse.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	1) Boneffe (100.000 €) 2) St Germain (200.000 €) 3) Courrière (700.000 €) Petit éolien (100.000 €) Photovoltaïque (100.000 €) Biométhanisation / biomasse (100.000 €) Ces chiffres représentent 25% des fonds propres
	nécessaires.
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Grand éolien : Boneffe : société d'exploitation St Germain : idem Courrière : idem Financement bancaire à concurrence de 75%.
	(SPV société d'exploitation) ne sont pas disponibles Moulin de Zéphyr à Boneffe, disponible sur redirect_url=/index.php

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de coopérative agréée
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Parts B

	,
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	125 euros
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2020	127,5 euros, avant l'approbation d'un dividende de 2% par l'assemblée générale du 14/06/2021.
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement éventuel des parts au prix de la valeur comptable.
2.6 Plus-value	Les éventuelles plus-values sont interdites par les statuts de la coopérative
3. Modalités de remboursement.	Les parts sont bloquées pour une période de 4 ans à partir de la date d'émission. Au-delà de ce délai, les demandes de remboursement sont à introduire dans les quatre premiers mois de l'année sociale auprès du conseil d'administration qui en informe l'Assemblée Générale. Elles sont remboursées dans le mois de l'approbation des comptes par l'AG, et au plus tard dans les six mois. (article 21 des statuts)
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Créancier ordinaire
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Pas de restriction après période de blocage
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	Non relevant, pas de taux d'intérêt
7. Politique de dividende	Si les conditions le permettent, Champs d'Energie peut envisager de distribuer des dividendes, en fonction des décisions prises en assemblée générale, après avoir considéré: • la nécessité de compléter un fonds de réserve • le développement de nouveaux projets • le budget d'exploitation de l'année • le cas échéant la création d'emploi. Il faut savoir que Champs d'énergie étant une coopérative agréée, le dividende est limité à un maximum de 6 %.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution	Le cas échéant celui-ci est payé un mois après

du dividende.	l'assemblée générale ordinaire, donc en principe fin
	juin de chaque année.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes.
	Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont
	toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de
	416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2021, exercice
	d'impôts 2022, le montant de l'exonération s'élève à 800€.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Mr R. Bourgeois administrateur délégué de Champs d'énergie par courrier envoyé au siège de la coopérative.
	Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

70	22/09/2020	BE 0521.882.467	13	EUR			_
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20544.00119	M 1	

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **CHAMPS D'ENERGIE**

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée

RUE DU PRE DES BOEUFS N°: 12 Adresse: Boîte:

Code postal: 5380 Commune: Fernelmont

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Namur

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0521.882.467

31-12-2019

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

11-03-2013

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

Exercice précédent du

22-06-2020

01-01-2019 au

01-01-2018 au 31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

e compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions d ssociations du 23 mars 2019.	u nouveau Code des sociétés et

N°	BE 0521.882.467		M 2.1
----	-----------------	--	-------

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

MORTIER QUENTIN

RUE DU PRE DES BOEUFS 12 5380 Fernelmont BELGIQUE

Administrateur

N° BE 0521.882.467 M 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
FIMODEX SPRL BE 0415.755.262 RUE DU BOIS GILOT 4 5336 Courrière BELGIQUE	2201733F76	В
Représenté directement ou indirectement par JANSEN GREGOIRE EXPERT-COMPTABLE RUE DU BOIS GILOT 4 5336 Courrière BELGIQUE	127632F81	

Mention facultative.

N°	BE 0521.882.467		M 3.1
----	-----------------	--	-------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>499.623</u>	<u>511.883</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	3.333	3.000
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	130.615	147.519
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	130.096	146.792
Mobilier et matériel roulant		24	519	727
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	365.675	361.364
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>499.748</u>	<u>476.754</u>
Créances à plus d'un an		29	248.000	
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	248.000	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	3.586	6.277
Créances commerciales		40	908	2.736
Autres créances		41	2.678	3.541
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	248.163	470.477
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	999.372	988.637

N° BE 0521.882.467 M 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	905.681	882.364
Capital		10	897.125	896.875
Capital souscrit		100	897.125	896.875
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	1.153	
Réserve légale		130	1.153	
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+	+)/(-)	14	7.403	-14.511
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>93.690</u>	<u>106.272</u>
Dettes à plus d'un an		17	66.617	82.768
Dettes financières		170/4	66.617	82.768
Etablissements de crédit, dettes de location-				
financement et dettes assimilées		172/3	66.617	82.768
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	27.073	23.504
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	16.151	15.876
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	10.797	4.069
Fournisseurs		440/4	10.797	4.069
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		3.433
Impôts		450/3		3.433
Rémunérations et charges sociales		454/9		. = -
Autres dettes		47/48	125	125
Comptes de régularisation		492/3		
TOTAL DU PASSIF		10/49	999.372	988.637

N°	BE 0521.882.467		M 4	
----	-----------------	--	-----	--

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)	9900	54.078	23.574
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services	et			
biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	3.284	
Amortissements et réductions de valeur sur frais				
d'établissement, sur immobilisations incorporelle	s et			
corporelles		630	18.570	14.882
Réductions de valeur sur stocks, sur commande				
en cours d'exécution et sur créances commercia dotations (reprises)		004/4		
` ' '	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation	(+)/(-)	640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de	frais	040/0		
de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	()	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	32.223	8.692
Produits financiers	(-7-(7	75/76B	401	454
Produits financiers récurrents		75	401	454
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	9.557	1.949
Charges financières récurrentes		65	9.557	1.949
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	23.067	7.198
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	23.067	7.198
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	23.067	7.198

N°

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	8.556	-14.511
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	23.067	7.198
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-14.511	-21.708
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2	1.153	
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920	1.153	
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	7.403	-14.511
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

	.1.1
--	------

ANNEXE ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXX	5.083
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	5.000	
Cessions et désaffectations	8039	5.083	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	5.000	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXX	2.083
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	1.667	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	2.083	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	1.667	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	21	<u>3.333</u>	

N°	BE 0521.882.467		M 6.1.2
----	-----------------	--	---------

	Code	s Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	> XXXXXXXXX	167.998
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (4	+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	167.998	
Plus-values au terme de l'exercice	8259	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (4	+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	XXXXXXXXX	20.479
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	16.904	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (4	+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	37.382	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	130.615	J

N°	BE 0521.882.467		M 6.1.3
----	-----------------	--	---------

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	XXXXXXXXX	361.364
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365	4.311	
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	365.675	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERC	CICE	28	<u>365.675</u>	

N° BE 0521.882.467 M 6.5

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent;

dans l'affirmative, la modification concerne : et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des changes imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

+ + + Actifs	+ + Méthode + L (linéaire)	+ Base + NR (non	+	Taux en %	+
+ +	+ D (dégressive) + A (autres)	+ réévaluée) + G (réévaluée)	+ Principal + Min Max.	+ Frais accessoires + Min Max.	+
+ + 1. Frais d'établissement + 2. Immobilisations incorporelles + 3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux * + 4. Installations, machines et + outillage *	+ + + + + + + + + +	+ NR + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	+ 20.00 - 100.00 + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	+ 0.00 - 0.00 + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	+ + + + + + + + + + + + + + + + + +
+ 7. Autres immobilisations corp. * .	+ +	+	+	+	+

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

EUR - montant pour l'exercice :

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, ${\tt d'individualisation} \ {\tt du} \ {\tt prix} \ {\tt de} \ {\tt chaque} \ {\tt \'el\'ement}, \ {\tt ou} \ {\tt \`a} \ {\tt la} \ {\tt valeur} \ {\tt de} \ {\tt march\'e} \ {\tt si} \ {\tt elle} \ {\tt est} \ {\tt inf\'erieure}$

- 1. Approvisionnements :
- 2. En cours de fabrication produits finis :
- 3. Marchandises
- 4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

% leur valeur comptable.

N°	BE 0521.882.467		M 6.5
----	-----------------	--	-------

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes : Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, §1 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élévés à : EUR

		Ì	1	Ï	1 1		
70				1	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N° 0521882467	P.	U.	D.	M con 1	-
				_ ·	Ο.	M-cap 1	

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: CHAMPS D'ENERGI	DÉNOMINATIO	ON:	CHAMPS	D'ENERGI
-------------------------------	-------------	-----	--------	----------

Forme juridique: SPRL

Adresse: RUE DU PRE DES BOEUFS

N°: 12

Code postal: 5380 Pays: Belgique

Commune: Fernelmont

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise

0521882467

11-03-13 DATE constitutif et modificatif(s) des statuts.

de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes

COMPTES ANNUELS

EN EUROS

approuvés par l'assemblée générale du

31-05-21

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-20

31-12-20

Exercice précédent du

01-01-19

31-12-19

Les montants relatifs à l'exercice précédent sent / ne sont pas ³ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 14

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

au

au

objet: 6.2, 6.3, 6.4, 6.6, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

M-cap 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

MORTIER QUENTIN

RUE DU PRE DES BOEUFS 12, 5380 Fernelmont, Belgique

Fonction: Administrateur

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels -ent / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
FIMODEX SPRL 0415.755.262 RUE DU BOIS GILOT 4 , 5336 Courrière, Belgique Fonction : Expert-comptable externe	50394025	В
Représenté par: 1. JANSEN GREGOIRE RUE DU BOIS GILOT 4 , 5336 Courrière, Belgique EXPERT-COMPTABLE	10686063	

^{*} Biffer la mention inutile.

^{**} Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	481.053	499.624
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	1.667	3.334
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	113.711	130.615
Terrains et constructions		22	2	1994-5-42 Marie 1942
Installations, machines et outillage		23	113.400	130.096
Mobilier et matériel roulant		24	311	519
Location-financement et droits similaires		25		5,000
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	365.675	205 075
ACTIFS CIRCULANTS			50.000 S. B.	365.675
		29/58	539.561	499.748
Créances à plus d'un an		29	248.000	248.000
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	248.000	248.000
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.023	3.586
Créances commerciales		40	3.023	908
Autres créances		41	1.000	2.678
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	287.538	248.162
Comptes de régularisation		490/1	207.000	240.102
		430/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.020.614	999.372
	,			

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	932.699	905.681
Apport		10/11	929.375	897.125
Capital		10	929.375	897.125
Capital souscrit		100	929.375	897.125
Capital non appelé ⁴		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	2.159	1.153
Réserves indisponibles		130/1	2.159	1.153
Réserve légale		130	2.159	1.153
Réserves statutairement indisponibles		1311	166-450000456444	
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	1.165	7.403
Subsides en capital		15	2	
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		520-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-00-0
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

DETTES
Dettes à plus d'un an
Dettes financières
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées
Autres emprunts
Dettes commerciales
Acomptes sur commandes
Autres dettes
Dettes à un an au plus
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année
Dettes financières
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales
Impôts
Rémunérations et charges sociales
Autres dettes
Comptes de régularisation
TOTAL DU PASSIF

Ann.

Codes	Exercice	Exercice précédent
17/49	87.915	93.691
17	50.187	66.618
170/4	50.187	66.618
		00.018
172/3	50.187	66.618
174/0		
175		
176		
178/9		
42/48	37.728	27.073
42	16.430	16.151
43		10.101
430/8		
439		
44	2.053	10.797
440/4	2.053	10.797
441		Electrical states
46		
45	1.177	
450/3	1.177	
454/9		
47/48	18.068	125
492/3		,
1001-9013940		
10/49	1.020.614	999.372

COMPTE DE RÉSULTATS

Produits et charges d'exploitation Marge brute(+)/(-) Dont: produits d'exploitation non récurrents Chiffre d'affaires* Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-) Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-) Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-) Autres charges d'exploitation Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-) Charges d'exploitation non récurrentes Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-) Produits financiers Produits financiers récurrents Dont: subsides en capital et en intérêts Produits financiers non récurrents Charges financières Charges financières récurrentes Charges financières non récurrentes Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-) Prélèvement sur les impôts différés Transfert aux impôts différés Impôts sur le résultat(+)/(-) Bénéfice (Perte) de l'exercice.....(+)/(-)

Prélèvement sur les réserves immunisées

Transfert aux réserves immunisées

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)

Ann.

Codes	Exercice	Exercice précédent
9900 76A 70	22.773	54.078
60/61 62	0.500	
02	2.500	3.285
630	18.570	18.570
631/4		
635/8		
640/8		
649		
66A		
9901	1.703	32.223
75/76B	12.425	401
75	12.425	401
753		
76B		
65/66B	1.418	9.557
65	1.418	9.557
66B		
9903	12.710	23.067
780		
680		
67/77		
9904	12.710	23.067
789	·	
689		
9905	12.710	23.067

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)
Prélèvement sur les capitaux propres
Affectation aux capitaux propres
à l'apport
à la réserve légale
aux autres réserves
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)
Intervention des associés dans la perte
Bénéfice à distribuer
Rémunération de l'apport
Administrateurs ou gérants
Travailleurs
Autres allocataires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	20.113	8.556
(9905)	12.710	23.067
14P	7.403	-14.511
791/2		
691/2	1.006	1.153
691		
6920	1.006	1.153
6921		
(14)	1.165	7.403
794		
694/7	17.942	
694	17.942	
695		
696		
697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice
Acquisitions, y compris la production immobilisée
Cessions et désaffectations
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice
Actés
Repris
Acquis de tiers
Annulés à la suite de cessions et désaffectations
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
111		
8059P	xxxxxxxxxxxxx	5.000
8029		
8039		
8049		
8059	5.000	
8129P	xxxxxxxxxxxxx	1.667
8079	1.666	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	3.333	
(21)	1.667	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	167.997
Mutations de l'exercice	0.000		107.937
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	167.997	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxx	37.382
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	16.904	
Repris	8289	10.004	
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	54.286	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	113.711	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395F	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	365.675
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8385		
Autres mutations(+)/(-)	8386		1
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	365.675	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495	11	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	365.675	

RÈGLES D'ÉVALUATION

1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrété royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation (ont) (n'ont pas) été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de

FUR

Le compte de résultats (a) (n'a pas) été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison des comptes annuels soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants) (Pour comparer les comptes annuels des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

2. Actifs immobilisés

Frais d'établissement:

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration (ont) (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

RÈGLES D'ÉVALUATION

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min Max.	Frais accessoires Min Max.
1. Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles IMMOB INCORPORELLES Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*	L	NR	33,33 - 33,33	0,00 - 0,00
4. Installations, machines et outillage* INSTALLATION	L	NR	10,00 - 10,00	0,00 - 0,00
5. Matériel roulant*			,	0,00 0,00
6. Matériel de bureau et mobilier* MOB ET MAT DE BUREAU 7. Autres immobilisations corporelles	L	NR	20,00 - 20,00	0,00 - 0,00

^{*} Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice:
- EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983:

EUR.

Immobilisations financières:

Des participations (ont) (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

3. Actifs circulants

Stocks:

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure:

- 1. Approvisionnements:
- 2. En cours de fabrication produits finis:
- 3. Marchandises:
- 4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications:

- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

% leur valeur comptable.

Commandes en cours d'exécution:

Les commandes en cours sont évaluées au (coût de revient) (coût de revient majoré d'une quodité de résultat selon l'avancement du travail).

N°	0521882467	
		M-cap 6.5

RÈGLES D'ÉVALUATION

4. Passif

Dettes:

Le passif (comporte des) (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative, ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises:

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement:

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980),* les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à:

EUR.